

Budget rectificatif 3/2013: excédent de l'exercice budgétaire 2012

2013/2070(BUD) - 11/09/2013 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2013.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2013/689/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 3/2013 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 11 septembre 2013 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2013 l'excédent résultant de l'exécution du budget de l'exercice 2012 (soit **1.023.276.525,93 EUR**).

La budgétisation de l'excédent diminue d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE comme précisé à l'acte final budgétaire (nouvelle répartition des contributions des États membres au budget de l'Union, recalculé avec la diminution de cet excédent).